



## INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

### ÉDITO

## L'ANCIENNE BUTTE DU STAND DE TIR DE LA BINRÉE VA ÊTRE PROCHAINEMENT ASSAINIE

Validée à l'unanimité par le Conseil général le 19 août 2020, la dépollution de l'ancien stand de tir au pistolet de la Binrée à Fleurier va très prochainement être mise en œuvre.

Construit en 1902, ce stand a été utilisé jusqu'en 2005 pour des activités de tir sportif. Depuis lors, plusieurs nouvelles affectations avaient été envisagées pour le bâtiment principal et, en 2014, le Conseil général en validait la vente pour le transformer en logement. La butte de tir restait pour sa part toujours polluée par des résidus de plomb et, du fait de sa situation dans une zone d'habitation, des mesures d'assainissement s'imposaient.

Le projet, devisé à 116'000 francs, est subventionné par le Canton à hauteur de 62'000 francs et le Conseil général a validé le choix de dépolluer le site jusqu'à un seuil inférieur à 50 mg de plomb par kg de terre afin que le site puisse être officiellement considéré par la suite comme « non pollué ».

Des engins de travaux publics vont donc investir les lieux et des mesures de concentration de plomb seront faites sur place lors des travaux afin de suivre au mieux les opérations. Les volumes pollués seront ensuite transportés dans des décharges habilitées à traiter ce type de composants.

### ÉCHO DES AUTORITÉS

## ADAPTATION DE LA TAXE DES CHIENS

Inchangé depuis la fusion des communes en 2009, le montant de la taxe des chiens augmentera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il se situe actuellement à 90 francs par chien, dont 30 sont reversés au Canton. Il sera porté au maximum de ce que prévoit la loi cantonale, soit 120 francs. Cette taxe doit couvrir aujourd'hui la charge pesant sur la collectivité en regard de la détention d'un chien, qu'il s'agisse du suivi administratif (facturation et mise à jour de la base de données), du travail de la voirie (nettoyages) ou encore de la mise à disposition de « sachets à poubelles » sur le domaine public.

Val-de-Travers applique aujourd'hui l'une des taxes les plus basses du canton. Avec cette augmentation, elle se situera au même niveau que Val-de-Ruz, Milvignes ou encore La Chaux-de-Fonds. La part rétrocédée à l'Etat reste inchangée, tout comme les diverses exonérations : celles-ci concernent notamment les chiens d'assistance ou d'alerte, ceux de travail ou encore ceux âgés de moins de trois mois. En 2020, cette taxe avait rapporté quelque 60'000 francs net à la Commune ; un montant estimé insuffisant pour couvrir les charges mentionnées précédemment.

### ANNONCES

#### AVIS DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Des mesures de restrictions provisoires de circulation seront prises en raison de la foire de Travers du 24 septembre 2021.

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces restrictions sur [www.vdt.ch/page/arretes](http://www.vdt.ch/page/arretes).

La Fête des voisins a lieu chaque année, simultanément dans de nombreuses villes de Suisse et d'Europe.

Elle a pour but de favoriser le lien social entre les voisins et de développer la solidarité et la qualité de vie dans les immeubles et quartiers. Cette année, la fête est fixée le vendredi 24 septembre 2021, n'hésitez pas à vous inscrire sur [www.vdt.ch/page/fete-des-voisins](http://www.vdt.ch/page/fete-des-voisins) et à organiser votre propre fête !



### VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

## LA DIRECTION DE NOTRE ÉCOLE SE PRÉSENTE

En fonction depuis le premier août de cette année, la nouvelle direction de l'École Jean-Jacques Rousseau dévoile ici son nouveau visage dans une structure quadricéphale inédite, mais adaptée à la petite taille de notre cercle scolaire. Les années 1 à 11 de la scolarité obligatoire dans le Val-de-Travers sont dirigées depuis le collège de Longereuse par deux codirecteurs, David Hamel (délégué de la direc-

tion, en charge du cycle 3, à gauche sur la photo) et Jean-Claude Othenin-Girard (en charge des cycles 1 et 2, deuxième depuis la gauche sur la photo). Deux adjoint·e·s complètent l'équipe, Sophie Fattou pour les cycles 1 et 2, et Terry Baillods (à droite) pour le cycle 3. Cette nouvelle équipe dynamique se partage les trois postes de direction à plein temps dont est doté notre cercle scolaire.



(17/24)

©Tam Berger

### INFOS PRATIQUES

#### VOTATIONS DU 26 SEPTEMBRE

Le Conseil communal recommande à la population de Val-de-Travers de voter par correspondance. Il sera toutefois toujours possible de vous rendre au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h le dimanche 26 septembre. La carte de vote est obligatoire pour pouvoir prendre part au scrutin.

#### Vote par correspondance

Votre carte de vote doit contenir votre date de naissance et signature. N'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe si vous l'envoyez par la poste, sans quoi votre vote ne pourra pas être pris en considération. À envoyer au plus tard le jeudi 23 septembre en courrier A. Par ailleurs, vous avez la possibilité de déposer votre enveloppe de vote dans l'urne ou la boîte aux lettres de votre village, jusqu'au dimanche matin à 10 h.

#### Renseignements

[www.ch.ch/fr/democratie/votations](http://www.ch.ch/fr/democratie/votations). Administration communale : 032 886 43 00 selon les horaires suivants : Lundi à jeudi 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h. Vendredi 7 h 30 - 15 h (non-stop). En sus des notices explicatives fédérale et cantonale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants : [www.swiss.vote](http://www.swiss.vote) et [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)

#### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE – 11 ET 12 SEPTEMBRE

Les bâtiments communaux concernés durant ces journées européennes du patrimoine : temple de Môtiers, séchoir à absinthe à Boveresse, espace Dubied à Couvet, Maison de l'Industrie à Noiraigue. Réservation : [www.patrimoineromand.ch/documents/jep2021.pdf](http://www.patrimoineromand.ch/documents/jep2021.pdf)

### MISE À L'ENQUÊTE



Nouvelles mises à l'enquête publique, à consulter au service de l'urbanisme à Couvet. Plus d'informations : [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### Adresses

Travers – Rue Sandoz-Travers 14  
St-Sulpice – Quartier du Soleil 11  
Môtiers – Rue du Terreau 17  
Noiraigue – Village et RC H10  
Travers – Combe-Bayon 1  
Travers – Rue de la Promenade 5

#### Date de fin d'enquête

21 septembre 2021  
27 septembre 2021  
27 septembre 2021  
27 septembre 2021  
27 septembre 2021  
27 septembre 2021

## EN BREF

### UNE FÊTE DES FONTAINES SANS PICOULET

Les élèves du collège de Môtiers participeront à la Fête des fontaines, dimanche 12 septembre prochain. La fête débutera au parc Girardier par un concert-apéritif de l'Écho de Riaux dès 11 h 30, avec bar extérieur, vente de gaufres et de saucisses. Les élèves aiguiseront leur voix à 16 h 30 au même endroit, puis défilent avec la fanfare l'Harmonie. À Môtiers comme à Buttes, les directives du SCAV devront être respectées, celles-ci permettant aux personnes sans symptômes de participer, de défiler et de chanter, mais pas de danser !

